Du côté de GUERMANTES

Novembre / Décembre 2021

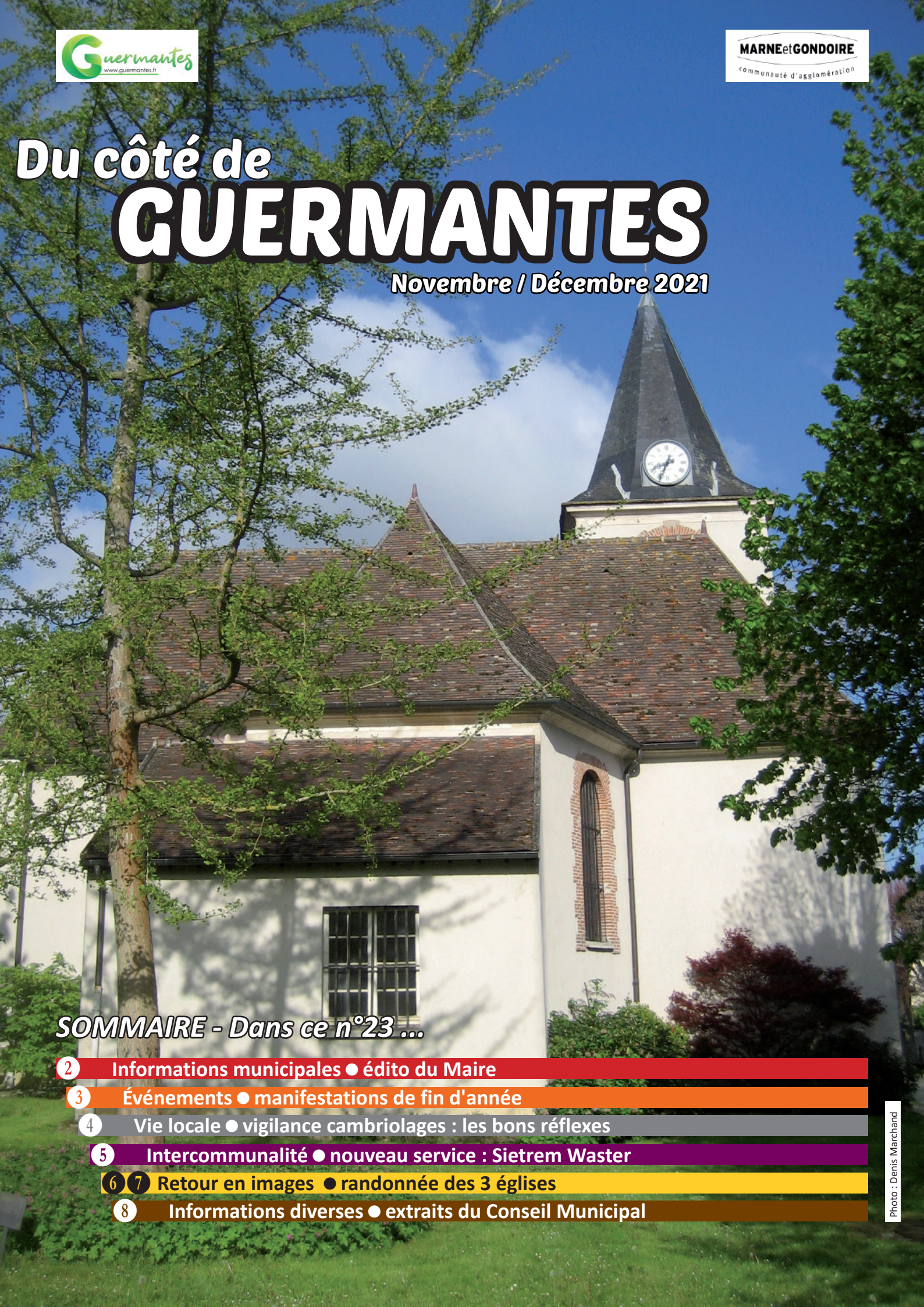

SOMMAIRE - Dans ce n°23 ...

2 Informations municipales ● édito du Maire

3 Événements ● manifestations de fin d'année

4 Vie locale ● vigilance cambriolages : les bons réflexes

5 Intercommunalité ● nouveau service : Sietrem Waster

6 7 Retour en images ● randonnée des 3 églises

8 Informations diverses ● extraits du Conseil Municipal

Photo : Denis Marchand

INFOS UTILES

MAIRIE
42 avenue des Deux Châteaux
77600 - GUERMANTES
☎ 01.60.07.59.12
accueil@guermantes.fr
www.guermantes.fr
mairiedeguermantes
@Guermantes77600
mairiedeguermantes

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC UNIQUEMENT SUR RDV
● Les mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h et de 15h à 17h30
● Les mercredi et samedi
de 9h à 12h

***Accueil téléphonique** : tous les jours sauf les mercredi et samedi après-midi.*

SIETREM
ZAE La Courtillière
3 rue du Grand Pommeraye
77400 - SAINT THIBAULT DES VIGNES
☎ 0.800.770.061
info@sietrem.fr
www.sietrem.fr

POLICE
Composez le 17
POMPIERS
Composez le 18
SAMU
Composez le 15

A VOS APPAREILS PHOTOS !
Tous les deux mois, une photo est choisie par le service communication pour illustrer la couverture du bulletin municipal. Merci de transmettre vos clichés à :
accueil@guermantes.fr

Journal municipal réalisé et imprimé en mairie en 500 exemplaires.

Directeur de la publication : M. Marchand
Maquette : M. Tordeux

La rédaction se réserve le droit de modifier les textes reçus et décline toute responsabilité en cas d'événements annulés ou déplacés.

Edito du Maire

Guermantaises, Guermantais,

Comme vous avez pu le constater, un radar pédagogique a été installé avenue des 2 châteaux pour sensibiliser les automobilistes au problème de vitesse. Malheureusement, je constate que cela ne suffit pas. J'ai donc demandé des contrôles aux forces de l'ordre ! Soyez prudents et adaptez votre vitesse.
Nous avons également créé 2 "arrêts stop" rue André Thierry pour sécuriser le carrefour et faire ralentir les automobilistes. Les marquages de "rappel 30" ont été repeints et deux coussins berlinois en enrobé ont été créés sur la RD35 (route de Bussy).
Toutes ces mesures sont prises afin lutter contre l'excès de vitesse et l'incivisme constant de certains automobilistes qui traversent notre commune, qu'ils soient locaux ou seulement de passage. La sécurité routière est l'affaire de tous.

La prévention et le bien-être de chacun passe aussi par l'entretien des haies, arbres ou arbustes le long des voies ou des chemins publics. Je rappelle qu'ils doivent être taillés à l'aplomb des propriétés et doivent respecter une hauteur réglementaire pour assurer la sécurité du passage des piétons et la visibilité des panneaux de signalisation. Ils doivent aussi permettre l'accès aux ouvrages techniques publics. Bien entendu, les travaux de jardinage doivent être réalisés les jours et heures autorisés.

Après ces rappels récurrents mais néanmoins nécessaires, un peu de culture. La commune a organisé un premier concours de nouvelle autour de l'écrivain Marcel Proust. Un réel succès avec des personnes de Guermantes, de France et même de l'étranger. Trois nouvelles ont été primées après une conférence dédiée à l'auteur. Je souhaite renouveler toutes mes félicitations aux primés et à tous les participants.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro de "du Côté de Guermantes".

Fidèlement,

Denis Marchand,
Maire de Guermantes

Instruction obligatoire dès 3 ans

Dans le cadre de l'instruction obligatoire des enfants à partir de 3 ans, les familles de Guermantes ayant décidé d'une instruction à domicile, doivent en être informé le Maire afin de pouvoir communiquer ces informations aux services académiques.
Dans le cas où vous seriez concerné, merci d'adresser sans délai cette déclaration en mairie.

MARCHÉ DE NOËL ANNULÉ
Le marché de Noël intercommunal de la Gondoire devait se dérouler à Gouvernes cette année. Compte-tenu du contexte sanitaire incertain, cet événement n'aura pas lieu. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine ...

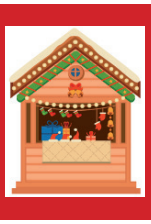

Samedi 6 novembre à 20h30, les guermantais sont conviés à la projection de 2 courts métrages. **Tandis que "Un si long chemin" retrace une histoire en 1944, "Etats d'arme" se déroule de nos jours**. Loïc Jaquet, le réalisateur, vit à Guermantes et a déjà à son actif trois autres films. Ses œuvres ont été, entre autre, présentées au festival de Cannes en 2014, 2015 et 2016. Venez nombreux !

Association des Anciens Combattants
Gouvernes, Conches-sur-Gondoire, Guermantes

11 NOVEMBRE 2021

Les Cérémonies commémoratives de l'armistice de 1918 auront lieu le JEUDI 11 NOVEMBRRE.

Elles débuteront à 10 h 30 au cimetière de GUERMANTES

Puis se poursuivront à 11 h 00 au cimetière de CONCHES-sur-GONDOIRE

Et se termineront à 11 h 30 au cimetière de GOUVERNES

Merci à vous de venir honorer la mémoire de nos chers disparus.

A la fin des cérémonies, nous aurons le plaisir de nous retrouver salle LHUILLIER à GOUVERNES pour le verre du souvenir offert par votre Association.

Pass Sanitaire obligatoire lors du verre de l'amitié

Les petits guermantais et conchois de 3 à 11 ans, accompagnés de leurs parents, sont invités le dimanche 12 décembre à partir de 15h, à l'EMP pour un après-midi festif et gourmand. Il débutera par une pièce de théâtre intitulé "sorcière, pirate et crocodile" de Cécilia Fornezzo, professeur de théâtre à Guermantes. Un goûter et des friandises seront offerts.

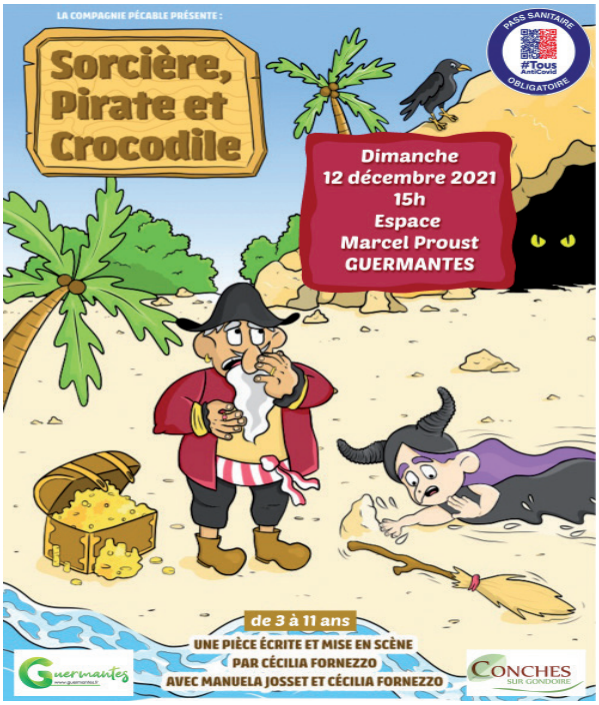

Chiens et chats en laisse

Tenez votre animal en laisse et ne le laissez pas divaguer

Plusieurs habitants nous ont signalé que des chiens et des chats erraient ou n'étaient pas tenus en laisse lors des promenades dans les zones urbanisées de la commune. Pour le confort de tous, tenez votre compagnon à 4 pattes en laisse !

Que faire en cas de présence d'un chien ou d'un chat errant ?

Si vous constatez la présence d'un chat ou un chien errant sur le domaine public, sur la commune de Guermantes, ne tentez pas de le capturer mais contactez la mairie qui se chargera de contacter la société SACPA.
Les techniciens de cette société interviennent à la demande de la mairie pour procéder à la capture et à la prise en charge des chiens ou des chats en divagation sur la voie publique. Les animaux sont conduits à la fourrière.

Vigilance cambriolages : les bons réflexes

Quelques cambriolages nous ont été signalés récemment sur le territoire de la commune. Il importe donc de rester vigilant et de signaler aux forces de l'ordre (17) tout événement qui vous semblerait suspect. Sans prendre de risque et sans intervenir vous même, donnez le plus d'indications possible aux services de police (immatriculation du véhicule, couleur, marque, nombre d'individus, âge, corpulence, etc.).

Suivez les conseils suivants pour protéger au mieux votre habitation :

SURE : Service Unique de Rénovation Énergétique

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, en collaboration avec le Département de Seine et Marne et Seine et Marne Environnement, met en place le SURE (Service Unique de Rénovation Énergétique), une assistance gratuite et personnalisée à destination des particuliers et professionnels (conseils et informations techniques, financières, fiscales, et réglementaires).
Un(e) conseiller(e) formé(e) en maitrise de l'énergie ainsi qu'un réseau de professionnels et d'acteurs locaux se mobilisent tout au long de votre parcours pour vous accompagner vers un logement / local plus économe et performant en matière d'énergie :

- Aide à la formulation de travaux
- Aide à la recherche d'entreprises
- Analyse des devis
- Éléments fournis pour le suivi de chantier
- Suivi post travaux

PLUS D'INFOS ☎ 01.60.07.89.19 sure@marneetgondoire.fr

Nouveau service : SIETREM WASTER

Afin de répondre aux besoins d'une partie de la population qui ne peut se déplacer en déchetterie, le syndicat a développé cette application qui consiste à mettre en relation les habitants qui souhaitent se débarrasser de leurs déchets avec des voisins "collecteurs" qui peuvent les aider à les transporter en déchetterie, en échange d'une participation financière. Cette solution innovante a été développée à la demande du SIETREM par une jeune entreprise Lyonnaise soutenue par le syndicat.

Un outil de covoiturage de déchets en déchetterie

Le principe est simple : il suffit de se connecter sur la plateforme puis de remplir un formulaire en indiquant notamment la nature et la description des objets à évacuer, l'estimation du volume à transporter… Une fois l'annonce publiée, les acteurs en mesure d'aider les habitants les contactent via la messagerie instantanée de la plateforme et proposent un prix pour le transport. L'utilisateur n'a plus qu'à faire son choix parmi les propositions des collecteurs. La personne à qui les objets sont confiés les évacue vers une déchetterie*, des structures de réemploi ou de recyclage afin qu'ils soient valorisés dans le respect de l'environnement.

Sécurisé et simple d'utilisation

Le site procède à des vérifications d'identité et valide la transaction que lorsque la confirmation de prise en charge est donnée par le propriétaire des déchets et que la preuve de dépôt est apportée par le collecteur (photo géolocalisée et horodatée du lieu de traitement ou de réemploi des déchets). Le paiement en ligne est sécurisé et le service est 100 % remboursé en cas d'annulation.

Un engagement environnemental

Cette solution s'inscrit dans la politique environnementale conduite par le SIETREM puisqu'elle permet de mutualiser les déplacements et donc de réduire l'empreinte carbone. Elle permet également de participer à la lutte contre les dépôts sauvages. De plus, grâce à son système de traçabilité, *SIETREM WASTER* assure aux habitants que leurs déchets ne se retrouveront jamais dans la nature.

**En fonction de la nature et du volume des déchets à évacuer, les déchets peuvent être apportés dans l'une des 5 déchetteries du SIETREM en présentant la pièce d'identité et le badge d'accès.*

PLUS D'INFOS ☎ 0.800.770.061 www.sietrem.waster.fr

Forum des associations

Le 4 septembre, lors du forum, les associations de Guermantes se sont regroupées pour vous proposer des activités variées et qualitatives, pour tous. Bonne rentrée culturelle et sportive, en espérant que le contexte sanitaire ne vienne pas entraver le bon déroulement de vos activités.

Randonnée des 3 églises

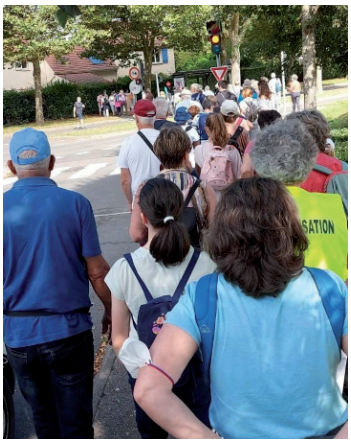

Lors des "Journées Européennes du Patrimoine" du 18 septembre, beaucoup de participants ont répondu présent pour cette randonnée pédestre mêlant : visites commentées des églises de Guermantes/Conches/Gouvernes, du lavoir de Gouvernes et recherche des mosaïques du jeune artiste de street-art Tecinka apposées sur des bâtiments communaux. Des explications sur le nom de certaines rues ont enrichi les curieux.
Un grand MERCI aux encadrants des 3 communes et à M. Dupuis qui nous a exposé l'histoire de l'église de Guermantes dédiée St Jacques et à St Christophe : la Sainte Famille si originale, la statuette de la vierge de Fatima, ses symboles liés au St patron du pèlerinage de St Jacques de Compostelle ... Beau succès, le patrimoine mis en avant avec la volonté des élus des 3 villages de s'unir pour des événements communs.

Nettoyage d'automne

Chaise, escarpin au talon gauche cassé … voici les 2 objets les plus improbables trouvés lors du ramassage communal du 2 octobre dernier. C'est sous un soleil matinal, que les groupes, composés d'administrés et d'élus, équipés de gants, gilets de sécurité, sacs poubelles sont partis à la "chasse" des détritus jonchant les allées, bosquets … de la commune. Les administrés et élus de Conches et Gouvernes faisaient de même sur leur territoire.
Acte citoyen se soldant par le partage, entre autre d'une soupe au potiron préparée par le restaurant de Gouvernes, réunissant tous les participants des 3 communes. Chacun a pu repartir avec des documents et dons offerts par le SIETREM afin de parfaire au mieux son tri et compostage à domicile. Les plus jeunes ont reçu un diplôme nominatif du "bon trieur/éco-citoyen à l'environnement". Moment convivial, festif entre nos 3 communes. MERCI et BRAVO à tous pour votre implication communale.

A vos plumes !

Le samedi 10 octobre a eu lieu à la mairie de Guermantes la remise des prix littéraires du 1er concours de nouvelles de Guermantes. Ce concours avait pour but de vous faire découvrir le plaisir d'écrire et/ou de lire. Plusieurs personnes, dont trois Guermantais, se sont prêtées au jeu et ont envoyé leurs nouvelles à la mairie. Elles ont ensuite toutes fait l'objet d'une lecture par chaque membre du jury qui s'est réuni pour déterminer les gagnants du concours.
Trois nouvelles ont particulièrement retenu l'attention du Jury composé de Mme Yonnet, professeur agrégée honoraire de lettres et conférencière, Mme Meunier, Présidente de l'association ALEC (Lire, Ecrire, Conter) et écrivain, M. Bellenger, Guermantais et fidèle lecteur et Mme Billy, Adjointe au Maire déléguée à l'animation. Les trois nouvelles primées portaient sur le thème du printemps. Le premier prix est attribué à Raymonde Buchas avec sa nouvelle "A l'Ombre d'une jeune fille en fleurs", le second prix revient à Michelle Joly avec sa nouvelle intitulée "La Proposition" et enfin le dernier mais pas le moindre, a été attribué à Jean-Pascal Martin avec sa nouvelle "Bon anniversaire". Raymonde Buchas n'a malheureusement pas pu se rendre à la remise des prix mais était parmi nous en visioconférence. Elle a ainsi pu nous raconter son plaisir d'écrire et de partager ses belles histoires. De nombreux élus étaient présents ce jour-là et ont pu découvrir les nouvelles primées lues par les membres du jury. Puis ils ont convié les participants à un buffet accueillant, ce qui a permis à chacun de faire connaissance avec les écrivains. Toutes les nouvelles étaient à disposition des lecteurs qui ont découvert des talents cachés parmi les Guermantais. Nous tenons particulièrement à féliciter les gagnants pour leur belle plume, ainsi que tous les participants. Au plaisir de vous lire !

CHANGEMENT D'HEURE 31 OCTOBRE
PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Extraits du Conseil Municipal

du jeudi 30 septembre 2021

Présents : Denis, Marchand, Vanessa Aupetit, Nathalie Billy, Audrey Choin, Sébastien Fleury, Christophe Guellaff, Josiane Guttin, Annie Luttenauer, Dominique Mollard, Véronique Papini, Michèle Petitot, Benjamin Samico et Annie Viard
Absents excusés : Guy Jelensperger qui a donné pouvoir à Benjamin Samico
Absent : Salim Hassam

● ***DÉCISION MODIFICATIVE N°1 (annule et remplace la délibération n°2021-19)***
Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité la décision modificative n° 1 suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT	**30 000**	**30 000**	**600**	**600**
020 dépenses imprévues	22 000			
024 produits de cessions d'immobilisations				600
1341 DETR			600	
2113 terrains aménagés entre que voirie	4 000			
2121 plantations d'arbres et d'arbustes	4 000			
2151 réseaux de voirie		30 000		
FONCTIONNEMENT	**23 500**	**23 500**	**0**	**0**
61521 terrains		4 500		
615221 bâtiments	5 500			
615231 voirie		14 639		
615232 réseaux		1 000		
6238 divers		426		
6257 réceptions	18 000			
6455 cotisations assurance du personnel		2 351		
6456 versement fonds national compensation SFT		584		

● ***DEMANDE DE SUBVENTION AU SDESM - TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC (PROGRAMME 2022)***
Des travaux d'éclairage doivent être engagés pour un montant estimés de 60 994.27 € HT. Le Conseil Municipal SOLLICITE le concours financier du SDESM et AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

● ***QUESTIONS DIVERSES***
M. le Maire informe le Conseil Municipal :
- Monsieur le préfet a écrit au Maire pour lui notifier qu'il n'a pas donné de suite favorable à la demande de subvention DETR pour les travaux de l'église.
- Le Département vient de notifier à la commune qu'elle percevra la subvention au titre de la répartition des amendes de police 2019/2020, pour les travaux de création de coussins berlinois en enrobé sur la RD35. Le montant de la subvention s'élève à 5 572 €, soit plus de 50% du montant des travaux.

L'intégralité de ce compte-rendu est affiché en mairie et disponible sur le site de Guermantes.

Inscriptions scolaires 2022-2023

Si votre enfant est **né en 2019**, les inscriptions à l'école maternelle pour la **rentrée de septembre 2022-2023** sont à faire le plus tôt possible ; venez en mairie avec le livret de famille et un justificatif de domicile. A l'issue de cette pré-inscription, vous devrez contacter l'école maternelle pour un rendez-vous avec Mme la Directrice. La présence des deux parents avec l'enfant est souhaitable.
Ne pas oublier : le livret de famille, le carnet de santé et la fiche de pré-inscription de la mairie.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

28 OCT — 25 NOV

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

27 DEC

ETAT-CIVIL

Naissance de :
● Élynn Rodes le 30 août

LETTRE D'INFORMATION

N'oubliez pas de vous inscrire à la newsletter sur www.guermantes.fr

COLIS DES AÎNÉS

La pandémie que nous traversions ne nous aura pas permis d'organiser sereinement le traditionnel repas des aînés. Nous avons donc décidé, comme annoncé cet été de reconduire l'opération colis gourmands qui va vous permettre d'agrémenter vos fêtes de fin d'année. 142 aînés ont répondu favorablement à cette proposition.
Merci de venir retirer vos colis le samedi 11 décembre 2021 entre 9h et 12h en mairie (salle du conseil).

MOUVEMENT SOCIAL RÉSEAU DE BUS : MODALITÉS DES REMBOURSEMENTS

À la suite du récent mouvement social sur le réseau de bus de Marne la Vallée, vous pouvez demander le remboursement de votre abonnement pour la période pendant laquelle vous n'avez pas pu vous déplacer. Cette prise en charge concerne les abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels valables pendant cette période (du 20/09/2021 au 15/10/2021 inclus). **Le formulaire de remboursement est à retourner directement à Transdev avant le 6 décembre 2021.**

PLUS D'INFOS www.iledefrance-mobilites.fr